

ADMINISTRATION :

16, Rue Jacques-Callot, 16
PARIS (6^e)

Téléphone : Gobelins 11-60

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

TRIBUNE DES POPULATIONS DES COLONIES

Abonnement, Un an : 3 francs

Des Droits politiques
pour les Indigènes

Le voyage du Président de la République en Afrique du Nord aura eu au moins pour résultat de poser nettement la question de savoir dans quelle mesure les pouvoirs publics seraient disposés, le cas échéant, à accueillir la revendication par les indigènes des droits complets de citoyen, et, en particulier, la possibilité pour eux d'élire des représentants aux assemblées parlementaires nationales.

En effet, le 20 avril 1922, au cours d'une visite faite par le Chef de l'Etat à la mosquée d'Abd-El-Rhaman, M. Khaled, porte-voix des revendications des indigènes de l'Afrique du Nord, a demandé à M. Millerand ce qu'il pensait de l'extension du corps électoral et du nombre des élus indigènes dans les scrutins relatifs au recrutement des diverses assemblées algériennes et du droit de représentation au Parlement.

La réponse du Président de la République, comme la question qui lui avait été posée, fut nette, précise et ne laisse plus aucune espèce de doute. Il s'agit de procéder par étapes, de ménager l'avenir... il serait dangereux pour la souveraineté de la métropole qu'une semblable réforme fût instaurée. Nous savons ce que cela veut dire et point n'est besoin de lire entre les lignes pour comprendre que nos camarades algériens ne sont pas satisfaits de ce qu'on est convenu d'appeler leur *loyalisme*.

A plus forte raison, la bataille menée sur ce terrain de l'octroi des droits politiques aux indigènes des colonies, n'est-elle pas prête de prendre fin.

Nos camarades des vieilles colonies, qui ont l'air de s'endormir dans une béate torpeur, ne seront-ils pas eux-mêmes obligés de se réveiller un de ces quatre matins pour accomplir un effort décisif d'autant plus pénible qu'ils se seront désintéressés de l'offensive menée par les populations des colonies appelées jeunes.

Les déclarations officielles de M. Sarraut, sur l'intangibilité de la représentation coloniale, ne sont point faites pour nous rassurer, quand nous connaissons la proposition de loi déposée par M. Charles Bernard et à laquelle M. Georges Barthélemy et d'autres de leurs collègues ne sont point hostiles.

Pour notre part, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que la situation se débloque. Nous ne cesserons de sonner le ralliement des prolétaires indigènes, pour que, d'accord avec leurs frères de la métropole, ils tentent enfin de réaliser le régime de justice qui doit les affranchir tous.

Le Paria.

ERRATA

Dans notre premier numéro, le type est seul responsable des deux erreurs qui se sont glissées :

1° Dans notre « Appel » où il faut lire « le mode d'apparition », etc.

2° Dans l'article relatif à Hunkarinn, dont la dernière phrase doit être rétablie comme il suit :

« Avec Louzon et El-Kafi, Hunkarinn vaincu... »

Nous tenions à la rectification pour que le méchant blanc ne nous accuse pas d'écrire en petit nègre.

LA RÉDACTION.

Pourquoi je ne suis pas antimilitariste

D'abord en raison du chômage : certaines bandes de fainéants qui ne peuvent ou ne veulent rien faire se trouveraient sans emploi si on supprimait le militarisme ; ensuite, *paria*, je ne peux pas être antimilitariste, car le régiment est la seule « boîte » dans laquelle on ne refuse pas les parias. Je le prouve.

Un de mes compatriotes posait, l'année dernière, sa candidature à un emploi de secrétaire à la Compagnie des chemins de fer du P. O. Le candidat fut reconnu apte à remplir l'emploi qu'il sollicitait ; mais lorsqu'on a examiné son dossier, on a vu qu'il était indigène. Le candidat fit voir son livret militaire attestant qu'il avait servi pendant la guerre dans l'armée française.

« — Mais, Monsieur, dit le chef, le fait d'avoir servi dans l'armée française ne signifie pas que vous soyez Français. Nos règlements intérieurs ne nous permettent pas, en raison de votre nationalité, de vous accorder un emploi.

— Il n'en était pas de même, Monsieur, lorsqu'on nous admettait au régiment pendant la guerre, répondit le pauvre indigène. Mais ça... c'est au régiment. »

Il résulte de cette anecdote que le régiment est encore le meilleur patron. Quand vous y entrez, il ne vous demande pas si vous êtes Français ou non. Lorsque vous y êtes, au lieu de vous f... dehors, le patron vous f... dedans. Ce qui fait que vous n'êtes jamais victime du chômage.

Que mes amis communistes veuillent bien, dans ces conditions, m'excuser de ne pas être antimilitariste.

Jean RALAIMONGO.

La situation en Syrie

Le Comité exécutif des Syriens et des Palestiniens, qui a dû se réfugier au Caire, expose la situation dans l'appel suivant :

A L'OPINION FRANÇAISE !

« La situation de la Syrie est rendue intenable par les impôts exagérés et le gaspillage des deniers publics. La population de Damas profita de l'occasion qui lui était offerte par le départ de M. Crane, ancien président de la commission américaine, pour manifester son mécontentement et exposer ses griefs contre le gouvernement occupant et réclamer l'indépendance. Les autorités françaises arrêtèrent les leaders nationalistes et les déportèrent dans des lieux inconnus, provoquant de grandes manifestations populaires pour l'indépendance et contre le mandat.

« Les troupes françaises attaquèrent les manifestants avec des tanks, des mitrailleuses. On signale un grand nombre de victimes et de blessés. Tout trafic et tout commerce sont suspendus. L'agitation continue depuis huit jours. La loi martiale a été proclamée. Le Comité exécutif du Congrès syro-palestinien, représentant tous les partis de l'indépendance syrienne, proteste énergiquement contre ces atteintes aux droits des peuples et contre la suppression de toutes libertés par les autorités françaises. Il prend le monde civilisé à témoin des souffrances endurées par la Syrie. Il réitère sa demande de dénonciation du mandat, celui-ci étant contraire aux vœux unanimes du peuple. Et il fait appel à votre conscience pour soutenir sa juste cause et éviter l'effusion du sang.

« Pour le Comité exécutif :
RASHID RIDA. »

SOLIDARITÉ

Nous prions instamment tous les originaires des colonies, patrons ou chefs d'entreprise, de nous communiquer toutes les offres d'emploi dont ils peuvent avoir connaissance. C'est une des formes de la solidarité qui rendrait de grands services et aux patrons et aux ouvriers et employés.

AVIS IMPORTANT

Toutes les correspondances concernant *Le Paria* doivent être adressées à Stéfany, au bureau de l'Administration du journal, 16, rue Jacques-Callot, Paris-6^e.

ZOOLOGIE

« Plus on apprend, moins on sait », tel est le proverbe asiatique qui, contrairement à l'habitude, n'est pas une chinoiserie, mais une vérité universelle.

Ainsi, M. Joseph Caillaux, ancien président du Conseil, financier hors classe, écrivain qui n'est pas nul, relativement nul, comme dit Einstein, et qui, après avoir gouverné 40 millions de Français, jonglé avec des millions et des milliards, écrit des livres et des bouquins, s'est mis, un beau matin, à se gratter furieusement — non pas les cheveux parce qu'il n'en a pas — mais les oreilles, en se demandant et en demandant aux autres : Où va l'Europe ? Où va la France ? Si simple que puisse paraître la question, elle n'a pas encore eu de réponse jusqu'ici. Et elle peut l'attendre encore longtemps, à moins que...

Eh ! bien, Monsieur le président, dites-moi où sont leurs pieds, et je vous dirai où elles sont.

Darwin, le savantissime Darwin, savait que la prunelle d'une grenouille auvergnate est plus ronde que la prunelle d'une grenouille de Nottingham, et que la queue d'un pigeon mexicain a trois duvets de plus que la queue d'un pigeon de Suède, mais il ignorait complètement l'existence d'une espèce animale très nombreuse et bien connue de nos jours, et qui peut — aussi bien par sa quantité que par sa qualité — se classer au premier rang dans le monde zoologique. Puisque le phénomène est assez intéressant, nous allons donc essayer de le présenter aux amis du *Paria*.

Le résultat de sérieuses recherches nous permet d'affirmer que l'origine de cet animal naissante aussi haut, si non plus, que celle de l'homme. Sa constitution physique est extrêmement curieuse : chez tous les animaux, la production filiforme se trouve généralement à la

leur... (1) Espèce manderinale dans la posture de Salamalek.
sur la tête et non pas sur le cou comme les crinières du cheval. Elle est laineuse et rousse ou raide et noire, suivant le climat sous lequel vit l'animal. L'action l'atmosphérique influe très fortement sur son derme qui passe du jaune au noir, rarement blanc. Malgré ces bizarreries, sa physionomie est quelquefois assez sympathique. Il est bipède. Mais, d'après des observations faites dans des contrées asiatiques, il passe des fois pour être un quadrupède (1). D'une façon générale, on peut le classer comme biman. Ce qui permet à cette espèce d'avoir un grand nombre d'individus et de pouvoir vivre sur une grande étendue de la surface du globe, c'est la facilité extraordinaire avec laquelle il s'accommode des substances alimentaires les plus variées. Il est carnivore, herbivore, rizi-vore et même budgétivore. A remarquer que l'individu passant au stade budgétivore est généralement considéré comme dégénéré parce qu'il perd tout le caractère moral de son espèce.

(2) Connues également sous le nom de capitalistes.

L'intelligence imitative est très développée et elle n'est pas superficielle comme chez le singe ou le perroquet, car on constate que son imitisme atteint souvent la perfection et parfois surpasse même ce qu'il imite.

Quelques-unes de ses qualités utilitaires sont supérieures à celles de nos bêtes domestiques. Une fois apprivoisé, il se laisse tondre comme un mouton, charger comme un âne et envoyer à la boucherie comme un veau. Il est d'une *fascination* extrême : si on prend un individu, le plus grand ou le plus fort du troupeau, et lui accroche au cou une substance brillante, une pièce d'or ou une croix, par exemple, il devient tout à fait docile, alors on peut lui faire n'importe quoi et marcher n'importe où, et les autres le suivent... bêtement, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Les savants de la B. I. Z. A. (British Imperial Zoological Association) viennent de signaler que l'espèce aborigène de la rive de l'Océan Indien et de la Côte Lybique, sur la mer Rouge, commence à manifester une évolution sensible, elle ne se laisse plus prendre facilement et fuit la domesticité. Ce fait nouveau ne manquerait pas de jeter de l'inquiétude dans les milieux industriels-scientifiques du monde, et particulièrement dans ceux de la Cité ; car, si la chair de l'animal n'est pas comestible, parce que non frigorifiable, son sang et sa sueur sont devenus indispensables pour l'engraisement des machines à boudins (2).

Pour résumer ce court exposé, disons que cet animal-phénomène est connu sous le nom générique d'Indigène des colonies (*Colonie Indigène*) ; mais, selon ses contrées, on le nomme diversement : *annamite*, *malgache*, *algérien*, *indien*, etc., etc.

Nguyễn ai quac.

P.-S. — Nous venons de recevoir de notre collègue, le savant naturaliste De Partout, un rare spécimen qui paraît avoir une certaine parenté avec le phénomène de notre étude. Ce spécimen se nomme, d'après notre collègue : le *Proletaire*. Nous étudierons prochainement ce nouveau phénomène du *Proletaire* de Partout.

SOUSCRIPTION

(Suite)

Précédente liste	50 »
Gouttenoire de Toury	50 »
Desprès	40 »
Chilot	5 »
X... (17°)	7 »
Thuyet	5 »
TOTAL	157 »

Le Gouverneur général de Madagascar
en veut aux fonctionnaires malgaches

Les revendications des Malgaches ne sont plus un secret pour personne ; elles se résument en l'accession aux droits de citoyen français. Cela paraît bizarre aux yeux des non initiés aux choses coloniales, et pourtant ces revendications font trembler de fureur certains colons et fonctionnaires, habitués à jouir seuls de tous les droits à Madagascar.

Pour anéantir les efforts des Malgaches tendant à réaliser leurs aspirations, ces messieurs les privilégiés — je nomme certains fonctionnaires et certains colons — sont allés jusqu'à inventer un truc singulier : ils ont simplement fait publier une prétendue déclaration des malgaches qui seraient les plus heureux du monde sous le joug de l'indigénat.

Mal leur en prit, car une déclaration, réellement malgache cette fois-ci, fit connaître à tout le monde, y compris des parlementaires, que nos compatriotes de la grande île sont décidés à réclamer la Liberté, l'Egalité, la Fraternité pour eux-mêmes et non pas seulement pour les monuments et les Européens.

Des catholiques, des protestants, des libres penseurs, des ouvriers, des patrons, des riches, des pauvres, tous ont signé une protestation contre l'affirmation gratuite de *La Tribune*, organe des indigénophobes.

Logiquement, le gouverneur général devait au moins rester neutre au-dessus du conflit entre les exploitateurs et les indigènes. Il n'a pu résister à la tentation créée par les colons. Parmi les signataires de la véritable déclaration malgache, se trouvaient beaucoup de fonctionnaires. Plusieurs de ces derniers étaient inscrits au tableau d'avancement du 1^{er} janvier 1922. Le gouverneur général a fait rayer tout simplement leurs noms du tableau ; d'autres ont été déplacés, d'autres plusieurs fois en quelques mois.

Ainsi donc, ces fonctionnaires perdent leurs droits parce qu'ils veulent devenir des « Français-citoyens » en quittant la triste place de « Français-sujet ». Nous laissons l'opinion publique de France apprécier les actes des fonctionnaires de la République. Il peut se faire que le Peuple Souverain finisse tout de même par distinguer les bons des mauvais serviteurs. Pourquoi désespérer ?

Quant à nos compatriotes fonctionnaires, nous leur disons simplement qu'ils ne sont pas les premières victimes de la mauvaise politique. Qu'ils jettent un petit coup d'œil sur les mutilés et anciens combattants, autour d'eux ; ceux-là ont tout risqué pour servir le *Droit* et la *Liberté* et ils sont encore sous l'énorme poids de l'indigénat qui les étouffe.

Mais les droits de ces victimes de la guerre, les droits acquis par les fonctionnaires sont, comme tous les droits de l'homme et du citoyen, imprescriptibles. Il est peut-être utile de rappeler au gouverneur général de Madagascar et Dépendances cette petite vérité élémentaire. *Le Paria* y pensera constamment.

STÉFANY.

Les annonces sont reçues à
« Clarté », 16, rue Jacques-Callot,
Paris (6^e).

Compatriotes des Colonies,
« LE PARIA » est votre journal ;
lisez-le et faites-le lire.

La Démobilisation des Troupes Coloniales

La mobilisation des troupes de couleur n'avait pas créé de difficultés. Les « volontaires » indigènes, chargés de chaînes, étaient conduits aux ports d'où le premier convoi les emmenait en ligne. On n'entendait que les éloges dithyrambiques des officiels, on ne lisait que les mensonges de la presse ministérielle. Tout cela a bien changé! Le gouvernement a trop apprécié la bravoure et parfois, il faut le dire, la passivité des troupes coloniales pour ne pas regretter de laisser partir ces instruments si merveilleux de domination.

Aussi le gouvernement oppose-t-il obstacle sur obstacle à la démobilisation rationnelle des indigènes. Notamment, une circulaire interministérielle du 4 avril 1919 interdit la démobilisation en France des indigènes incorporés. Le cas Hunkanrin a prouvé que l'administration coloniale avait intérêt à ce qu'ils fussent libérés dans leur colonie. Mais la loi a des indulgences. Admirez-les: pourra être démobilisé en France, tout indigène marié à une Française, tout indigène ayant eu ou conçu un enfant d'une union légale ou illégitime avec une Française; tout indigène possesseur d'un certificat de travail; tout indigène préparé à suivre les cours d'enseignement supérieur en France. Ces clauses sont naturellement inhumaines ou absurdes, étant le fruit d'une décision prise par les autorités coloniales et militaires. Pourquoi un indigène, marié à une Française, a-t-il plus de droits à être démobilisé sur le territoire métropolitain? On dira que la femme peut avoir des intérêts en France, mais, à tort ou à raison, notre droit ne subordonne-t-il pas les intérêts de la femme à ceux du mari? Pourquoi avoir fait une exception?

Quant à la seconde condition, elle encourage absolument la création d'enfants naturels, ce qui va encore à l'encontre des principes fondamentaux de notre droit. Les deux autres conditions se conçoivent mieux, mais la pratique détruit ce que la théorie a de bon, car l'aptitude des indigènes à suivre les cours d'enseignement supérieur est contrôlée par des officiers qui n'ont pas même leur certificat d'études primaires. Ne vaudrait-il pas mieux prendre des soldats brevetés? D'ailleurs, les conditions une fois remplies, les autorités exigent des indigènes une longue liste de pièces, dont certaines au moins paraissent peu à propos, notamment le certificat de bonne vie et mœurs qui doit être délivré par le maire de la localité où cantonnent les troupes. Par quel phénomène l'autorité civile peut-elle intervenir dans les affaires militaires, ordinairement plus jalouses de leur indépendance? Toutes ces pièces fournies ne suffisent pas, d'ailleurs, à habiller la demande de l'indigène. Une enquête « secrète » est ensuite poursuivie et, comme par hasard, porte surtout sur les rapports de l'indigène avec la population civile métropolitaine. Puis, comme si cette surveillance n'était pas suffisante pendant le temps de service du soldat, elle se continue encore après sa démobilisation, s'insinue dans les plus intimes de ses affaires et, par simple mesure administrative, si son attitude a déplu, le démobilisé indigène peut être renvoyé aux colonies par le prochain convoi. Ces décisions se passent de commentaires, mais nous citerons un exemple. Plusieurs Malgaches — car c'est surtout contre les Malgaches que cette circulaire est dirigée — furent convoqués au Ministère des Colonies. Ils furent sévèrement examinés par l'administrateur Chanel, qui osa demander à l'un d'eux, titulaire pourtant de dix-huit années de service, ce qui passe généralement aux yeux des autorités comme une bonne note, « de quel droit il s'était marié ». L'administration va un peu loin.

Qu'elle prenne garde. Les indigènes préfèrent généralement être démobilisés en France. Ils sont las de subir le joug suranné de l'Indigénat. Ils aiment mieux jouir en France d'une

Une proposition communiste en faveur des indigènes des colonies

Le député Morucci vient de déposer une proposition de loi, contresignée de tous ses collègues du groupe parlementaire communiste, tendant à la protection de l'hygiène et de la santé publiques dans les colonies, possessions et pays de protectorat.

Cette protection serait assurée: 1° par un organe de direction constitué par un Comité supérieur de la santé publique aux colonies; 2° par un organe d'exécution formé par un corps civil de médecins, pharmaciens, sages-femmes et infirmiers européens et indigènes.

Le Comité supérieur aurait pour mission de préparer les directives à donner aux gouverneurs, résidents supérieurs et autres fonctionnaires placés à la tête des administrations coloniales. Il formulerait des propositions en vue d'instituer ou de transformer des règlements. Lorsque la colonie ne pourrait prendre à sa charge les dépenses qui lui incombent pour la protection de l'hygiène publique, des subventions lui seraient attribuées, chaque année, par la loi de finances.

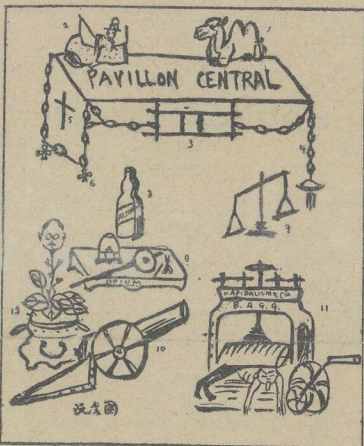
Morucci rappelle, dans son exposé des motifs, qu'il avait déjà saisi la Chambre, en décembre 1920, d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer lui-même un projet de loi en vue de créer les organismes de protection qu'il réclame aujourd'hui. En avril 1921, le gouvernement a bien déposé un projet relatif à la mise en valeur des colonies, mais inspiré de préoccupations d'un ordre plutôt matériel. Or, la proposition du groupe communiste s'inspire principalement du souci des populations indigènes. Il est inadmissible, dit Morucci, de considérer plus longtemps « les indigènes comme des êtres créés pour tous les sacrifices et les colonies comme de nouvelles terres féodales ».

« Les colonies ne doivent plus être des pays de recrutement pour des armées de métier, ni des champs d'exploitation au bénéfice d'une orgueilleuse minorité de blancs, au détriment du travail de l'élément indigène... Avant de mettre en valeur les terres, il faut commencer par mettre en valeur les hommes qui doivent les cultiver, à condition que les profits de leur travail n'aillent pas à des conjurations d'intérêts privés. »

« Favoriser une constante ascension de civilisation », telle doit être la tâche primordiale des blancs aux colonies. Pour cela, « le médecin, l'architecte, l'ingénieur et l'agronome doivent marcher de pair. » « La mortalité y est effroyable, faute de soins les plus élémentaires. Malheureusement les praticiens et les crédits font défaut. Une organisation sérieuse de la protection de la santé publique dans nos colonies. Des sommes plus considérables ne sont-elles pas, bien souvent, plus mal employées? Il s'agit d'une œuvre d'un intérêt certain, au point de vue économique, et avant tout de haute humanité. »

(Humanité du 29-3-1922.)

Exposition coloniale



Dessein de Ng. A. Q.

CATALOGUE : 1. Les chameaux. — 2. Phénomène mandarinat ou caldal. — 3. Canguie. — 4. Lien de fraternité entre races. — 5. Cité du paradis. — 6. 7. Appareil de Justice. — 8 et 9. Produits pour améliorer l'intelligence des indigènes. — 10. Moulin à l'hygiène. — 11. Liberté de presse. — 12. Bégonias officiels.

liberté relative que rejoindre leur pays. La faute n'en est qu'à l'administration coloniale elle-même. Beaucoup de Malgaches, notamment, poursuivent dans la métropole des études que la guerre a interrompues, et jugent parfaitement stupide d'être obligés d'aller se faire démobiliser dans l'île pour revenir en France. D'autres encore ont profité de leur séjour en France pour créer des liens financiers ou commerciaux entre leur pays et la mère-patrie et désireraient parachever leur œuvre en demeurant en Europe plus longtemps.

Tous ces projets sont brisés par la circulaire du 4 avril 1919, qui a ainsi pour résultat de creuser un fossé plus profond entre indigènes et métropolitains. Est-ce de la bonne politique coloniale? Est-ce de la politique simplement équitable? Il est bien certain que non, et que les conséquences ne peuvent en être que désastreuses.

Paul DUBOIS.

Législation Coloniale

Documents législatifs promulgués du 8 février au 15 mars 1922 au « Journal Officiel » de la République française.

12 novembre 1921. — *Pensions coloniales.* — Décret relatif à l'attribution d'assurances sur pensions d'invalidité aux militaires indigènes des troupes coloniales. (Journal officiel du 5 mars 1922.)

2 février 1922. — *Algérie.* — Décret modifiant le décret du 27 décembre 1919, fixant les conditions de retraite des membres de la Justice musulmane en Algérie. (Journal officiel du 8 février 1922.)

3 février 1922. — *Nouvelle-Calédonie.* — Décret portant relèvement des soldes des greffiers de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides, de la Côte française des Somalis, de Saint-Pierre et Miquelon. (Journal officiel du 9 février 1922.)

7 février 1922. — *Télégraphes.* — Décret relatif au nombre de mandats télégraphiques qu'un même expéditeur peut déposer le même jour dans un bureau de poste des colonies du groupe de l'Afrique Occidentale française, à l'adresse d'un même destinataire, résident en France ou en Algérie. (Journal officiel du 12 février 1922.)

8 février 1922. — Décret instituant un service d'envois contre remboursement entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies du groupe de l'Afrique Equatoriale française, d'autre part. (Journal officiel du 18 février 1922.)

8 février 1922. — *Afrique.* — *Colis.* — Décret instituant un service de colis postaux contre remboursement et avec valeur déclarée dans les colonies du groupe de l'Afrique Equatoriale française. (Journal officiel du 18 février 1922.)

8 février 1922. — *Afrique.* — *Lettres.* — Décret relatif à l'expédition des lettres et boîtes de valeur déclarée à destination, ou en provenance, des colonies du groupe de l'Afrique Equatoriale française. (Journal officiel du 18 février 1922.)

22 février 1922. — *Algérie.* — Décret relatif au régime fiscal des « Identités » au Magasin Général. (Journal officiel du 26 février 1922.)

3 mars 1922. — *Vielles Colonies.* — Loi portant application à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, de la loi du 12 juillet 1909, sur le bien de famille insaisissable. (Journal officiel du 7 mars 1922.)

7 mars 1922. — *Martinique.* — Décret rendant applicable à la Martinique la loi du 17 juin 1918, relative aux traités de gré à gré et aux achats sans marchés passés ou effectués dans les communes et par les établissements publics de bienfaisance. (Journal officiel du 10 mars 1922.)

7 mars 1922. — *Martinique.* — Décret portant établissement de droits de sortie, à la Martinique, sur les cannes à sucre, les sirops de batterie et les melasses. (Journal officiel du 10 mars 1922.)

11 mars 1922. — *Caisse des Invalides.* — Loi accordant le bénéfice du régime de la Caisse des Invalides de la Marine et de la Caisse de Prévoyance entre marins français, aux inscrits maritimes exerçant la navigation, à titre professionnel, sur les navires de la marine marchande ayant leur port d'attache en Tunisie et dans la zone française de l'Empire chérifien. (Journal officiel du 14 mars 1922.)

VERBA VOLENT SCRIPTA MANET

Nos camarades de France, lorsqu'ils ont l'occasion de formuler une réclamation relative à leur condition de travail, sont habitués à se voir éconduire brutalement par le patron à qui ils s'adressent.

Néanmoins, ils ne manqueront pas d'apprécier la saveur de l'anecdote suivante:

M. Volland est un colon français de Tananarive à la tête d'une importante entreprise commerciale. Mais ses employés ne sont pas rémunérés en proportion des bénéfices scandaleux qu'il réalise. L'un d'eux, ayant prié le contremaître de réclamer le paiement de salaires qui n'avaient pas été acquittés, M. Volland remit au contremaître en question le billet dont nous reproduisons la teneur:

« Dites à ce cochon de manger de la merde, c'est la seule nourriture qui lui convient. »

Et nous, nous disons que M. Volland est un salaud que nous n'oublierons pas.

ÉCHOS

Guadeloupe

Le gouvernement local entend-il prendre des mesures pour que les 10.000 (dix mille) petits enfants de prolétaires qui restent sans instruction, faute d'écoles, puissent apprendre à lire et à écrire. Frères! Vive la République capitaliste et bourgeoise!

Un nouveau délit

C'est celui d'attaque aux droits et pouvoirs de la République française aux colonies. Nos camarades de Tunisie viennent, une fois de plus, d'en faire l'expérience.

Réminiscence

Dans son livre « Indochine française », M. Doumer nous parle d'une balade gubernatoriale à travers la campagne annamitique, et il nous raconte cette amusante anecdote:

« Nos chevaux trottaient côte à côte. A un moment donné, surgit à une cinquantaine de mètres devant nous, sur la gauche, un grand buffle noir qui renifla l'air avec force. A peine avons-nous eu le temps d'échanger quelques paroles sur l'allure peu accueillante de la monstrueuse bête, que tout un troupeau de buffles pareils au premier sort de la brousaille. »

« Leurs intentions à notre égard ne sont rien moins que pacifiques, et déjà ils s'avancent en ligne, frappant le sable du pied et baissant la tête pour nous présenter leurs longues cornes recourbées, prêts à s'élever. Nous enlevons nos deux chevaux inquiets et frémissements, pour dépasser s'il est possible ce front redoutable avant que la charge ait pu nous atteindre. »

Et ici il nous dit que le mandarin militaire annamite qui l'accompagnait se mit à taper sur les bouviers. Grâce à ce chapeau de mandarin, furent sauvés M. le Gouverneur général et son aide de camp. Et il continue:

« Les buffles sont les animaux les plus doux et les plus maniables du monde avec les indigènes; les petits enfants les conduisent et les font obéir. Avec les Européens, il en va tout autrement. De loin, ils les évitent, s'inquiètent, se mettent sur la défensive, prêts à passer à l'attaque si l'on s'approche d'eux. Pas de doute qu'ils ne nous craignent et ne nous tiennent pour des ennemis. Les Annamites ont coutume de dire entre eux: « Les buffles n'aiment pas les Européens et les détestent de loin parce qu'ils sentent le cadavre. »

Le *Matin*, qui sait tout, est pris enfin en flagrant délit d'ignorance. Sa manchette

« La France ne produit pas la vingtième partie de la laine qu'elle consomme. Qu'attendons-nous pour transformer Madagascar et le Soudan en d'immenses bergeries? »

Comment le *Matin* n'est-il pas informé que cela est depuis longtemps? La bergerie comporte même les moutons et les indigènes, ainsi qu'on l'a bien vu en 1914.

On va commémorer prochainement la contribution des troupes de couleur à la boucherie mondiale. A cette occasion, l'*Avenir* de l'A. O. F. nous bourre le crâne avec une poésie style pompier:

« aint, ô soldats noirs, fils bronzés de l'Afrique, Dahoméens, Mossis, Toucouleurs ou Lébous, Bambaras, qui chargez en cohorte héroïque, La flamme aux yeux, poignards aux dents, l'ivres et [fous]

Ça c'est vrai fous et ivres de la gnôle réglementaire!

Vous avez, de vos corps, avec un soin pieux, Fait un rempart vivant à la France assaillie Des tentons apeurés, la horde s'est enfuie. Et sur un sol vainqueur, dormant vos morts glorieux!

MOIS DE MAI 1922

Relations Maritimes

(Renseignements donnés sous toutes réserves)

Prévisions de Départs				
LIGNES	NAVIRES	POINTS DE DÉPART	DATES DE DÉPART	DESTINATIONS
Egypte et Syrie	Lotus	Marseille	2 mai	Alexandrie, Gaïffa, Beyrouth, Jaffa, Port-Saïd.
Egypte et Syrie	Sphinx	Marseille	16 mai	Alexandrie.
Méditerranée-Nord	Pierre-Loti	Marseille	3 mai	Naples, Le Pirée, Smyrne, Constantinople, etc.
Méditerranée-Nord	André-Chénier	Marseille	17 mai	Naples, Le Pirée, Yathy, Beyrouth, etc.
Indes, Indo-Chine, Chine, Japon	Chambord	Marseille	5 mai	Suez, Djibouti, Colombo, Singapour, Yokohama.
Indes, Indo-Chine, Chine, Japon	Armand-Béhic	Marseille	19 mai	Port-Saïd, Djibouti, Yokohama.
Océan Indien	Maréchal-Gallieni	Marseille	11 mai	Port-Saïd, Tamatave, La Réunion, Maurice.
Océan Indien	Dumbea	Marseille	25 mai	Port-Saïd, Tamatave, La Réunion, Maurice.
Australie, Nouvelle-Calédonie	X	Marseille	10 mai	Port-Saïd, Nouméa, Melbourne, Sydney, etc.
Le Havre, Cristobal, Colon	Pérou	Le Havre	28 mai	Pointe-à-Pitre, Puerto-Colombia, Colon.

Arrivées				
LIGNES	NAVIRES	PROVENANCE	PORTS D'ARRIVÉE	DATES APPROXIMATIVES D'ARRIVÉE
Extrême-Orient	Chef-Mécanicien-Mailhol	Hong-Kong	»	1er mai
Extrême-Orient	Commissaire-Ramel	Saigon	»	10 mai
Indo-Chine, Chine, Japon	Amboise	Shanghai	Marseille	9 mai
Indo-Chine, Chine, Japon	Corailère	Haiphong	Marseille	21 mai
Océan Indien	Aïfon	Mayotte	Marseille	18 mai
Australie, Nouvelle-Calédonie	Andromède	Sydney	Marseille	10 mai
Le Havre, Cristobal, Colon	Martinique	Colon, Port-de-France	Saint-Nazaire	3 mai
Le Havre, Cristobal, Colon	Pérou	Colon, Port-de-France	Le Havre	19 mai

Les morts sont les seuls admis à rester en France. Quant aux autres mutilés, combattants, ils sont indésirables ce travail terminé, et on les démobilise de force dans leur pays.

Mais la France n'est pas une morale infâme. Aimant tous ses enfants de son grand cœur de femme. Elle a penché son front vers ses fils de couleur.

Je te crois, Qu'en dis-tu Hunkanrin, jeté dans les geôles dahoméennes! Qu'en dites-vous frères malgaches, qui réclamez vainement les droits de l'homme et du citoyen!

Et c'est pourquoi, demain, image de votre âme, Va se dresser au seuil du Sahara de flamme, Fait de bronze ou d'airain, un géant... Tirailleur...

Comme dirait le coq du fabuliste, assez de perles, le moindre grain de mil ferait bien mieux notre affaire.

Mais le plus curieux, c'est que le journal qui insère ça, est celui-là même qui, chaque jour, engage Diagne, l'auteur de la triste besogne.

Le Merle jaune.

CLUB DU FAUBOURG

siégeant

Tous les jeudis, à 20 h. 30 précises, théâtre Printania, 127, avenue de Clichy (nord-sud Brochant).

Tous les samedis, à 14 heures précises, théâtre du Château-d'Eau, 61, rue du Château-d'Eau (métro Château-d'Eau).

Jeudi 4 mai. — *Le Théâtre et les Mœurs*, par Alfred MORTIER, suivi d'un grand débat.

Samedi 6. — *Les Requis à l'œuvre autour de la Conférence de Gênes*: MAURICE PRIVAT, J.-M. RENAIOTOUR, etc. Contradiction par M. BERGERON, secrétaire général du parti de la *Démocratie nouvelle*. Procès d'Où va la France, Où va l'Europe? de Joseph Caillaux, avec Pozor.

Jeudi 11. — *L'interprétation des Songes*, par le Docteur JAWORSKI. Débat: *Pour et contre la Chasteté*.

Samedi 13. — *La Vérité sur les théories d'Einstein* (III), par Ernest GRAUJAT, avec discussion, suivie d'un débat littéraire, théâtral ou cinématographique.

Jeudi 18. — *La Malédiction*, de M. de Maistre à la portée de tous, par le prestidigitateur Caroly.

Samedi 20. — *Pour et contre l'Amour libre*, avec MAURICUS, René VALFORT, etc.; 2° débat littéraire ou social d'actualité.

Mardi 23. — Théâtre Printania, 20 h. 30 (au lieu du jeudi 25, Ascension). *Science et Révolution*, par Antonio COEN, avocat à la Cour.

Samedi 27. — Deux grands débats d'actualité.

Mardi 30. — 22° banquet littéraire, présidé par COLETTE.

Puis: *Pour et contre l'Armée rouge*, avec LAGORGETTE; *Pour et contre la Lutte des Classes*, avec René SRIBER, René VALFORT.

Le Gérant: J.-B. NERAT.

L'Emancipatrice, Imp. coopérative, Rue de Pondichéry, 3, Paris. TARRIANT, Administrateur-délégué.